AR Prefecture
016-211601836-20260605-29_2026-DE
Reçu le 05/06/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

Membres en exercice : 11
Membres participant aux votes : 10
Quorum : 6 (CGCT, art L. 2121-17)
Présents : 8
Absents excusés : 2
Pouvoirs : 2

Le cinq juin deux mille vingt-six à 19h00, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Monsieur Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 29 mai 2026.
Date de l'affichage en mairie : 29 mai 2026.
Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY, Joël BEAULIEU, Alexis MICHALLEK, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.
Absents excusés : Justine MARZACK, Vincent VAN DER VELDEN.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Monsieur Alexis MICHALLEK

Délibération n° 29_2026 : désignation d'un délégué et de trois suppléants aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le code électoral, et notamment les articles L. 279 à L. 293 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-14 à L. 2121-18 ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection de sénateurs ;
Vu la circulaire n° NOR INTP2611651C du 6 mai 2026 du ministre de l'Intérieur, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ainsi qu'à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 16-2026-05-22-00010 du 22 mai 2026 fixant le mode de désignation ainsi que le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs.

Considérant que, par le décret précité du 21 avril 2026, les conseillers municipaux ont été convoqués pour désigner le 5 juin 2026 leurs délégués et suppléants en vue de procéder au renouvellement, le 27 septembre 2026, des mandats des sénateurs dans certains départements dont celui de la Charente ;
Considérant que pour la commune de Lésignac-Durand, il y a lieu de désigner un délégué et trois suppléants ;
Considérant que la communication du nom des candidats a été faite par le maire à l'ouverture de la séance :
- Valérie VILLELÉGIER, en qualité de délégué titulaire ;
- Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY, Justine MARZACK, en qualité de délégués suppléants ;

Considérant que le bureau électoral est présidé par le maire ou à défaut par les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau et comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin ;
Considérant qu'il a été procédé à l'élection du délégué titulaire, puis à celle des trois suppléants ;

Article unique : proclame les résultants suivants :

- Délégué titulaire : Valérie VILLELÉGIER.

Participants au vote : 10	Pouvoirs : 2	Votes blancs : 2	Pour : 8	Contre : 0

- Délégués suppléants :

1. Brigitte BRANDY.

Participants au vote : 10	Pouvoirs : 2	Vote blanc : 1	Pour : 9	Contre : 0

2. Justine MARZACK.

Participants au vote : 10	Pouvoirs : 2	Vote blanc : 1	Pour : 9	Contre : 0

3. Julien THIBAUD.

Participants au vote : 10	Pouvoirs : 2	Vote blanc : 1	Pour : 8	Contre : 1

Fait à Lésignac-Durand, le 5 juin 2026,
Pour extrait conforme,

MAIRIE de LÉSIGNAC DURAND 16 (Charente)

Le Maire,
AGOSTINELLI Armand